

SÉANCE ordinaire

Le 6 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM séance d'ajournement de la session régulière du Conseil municipal de la Ville de Chandler tenue à huis clos par réunion Zoom le 6 octobre 2020, à 16h30.

SONT PRÉSENTS Madame Louise Langlois, maire, et monsieur le conseiller Denis Pelchat.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

Selon l'article 327 de la Loi sur les cités et villes, deux membres du conseil, à défaut de quorum, peuvent ajourner une séance à une date ultérieure, trente minutes après constatation du défaut de quorum.

À 17h00, monsieur le conseiller Denis Pelchat, conseiller municipal, mentionne le défaut de quorum et qu'en conséquence, la séance ne pouvait se tenir. Madame Langlois corrobore.

Les membres présents conviennent que la séance régulière soit reportée au mercredi 7 octobre 2020, à 16 h 40, et qu'elle se tiendrait par conférence zoom.

L'avis de convocation sera acheminé aux membres du conseil qui sont absents, comme prescrit par la Loi.

LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 17 heures une minute (17h01)

VILLE DE CHANDLER

Louise Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier